

ALTERNANCE
2023 - 2024

le cnam
Institut des études économiques
et juridiques appliquées
à la construction et à l'habitation **ich**

Licence (L3)

Immobilier

à Montpellier



Vos contacts :

Cnam Occitanie

04 67 63 63 40 / lgr_alternance@lecnam.net

L'immobilier, un secteur toujours aussi attractif !

La question du logement occupe une place centrale au sein de la société et concerne à la fois les particuliers mais également les commerçants, les industriels, les agriculteurs,...

Marché en mouvement perpétuel, l'immobilier continue à recruter de nombreux professionnels pour faire face à la demande.

Par ailleurs, le secteur offre une variété de missions importante : administration des biens, l'expertise et la valorisation des biens,...

Conditions d'accès à la Licence 3 Immobilier de l'ICH

SOIT justification de la validation d'au moins les deux premières années d'une licence dans le domaine « Droit, économie, gestion » ou dans un domaine compatible avec le champ disciplinaire de la licence 3 (l'immobilier) :

Sont concernées les personnes justifiant :

- soit avoir obtenu le diplôme national de licence (générale ou professionnelle) ou de master (ou encore maîtrise, DESS ou DEA), délivré par une université (ou autre établissement public d'enseignement) :
 - dans le domaine « Droit, économie, gestion » (cela est indiqué sur le parchemin du diplôme de licence) ;
 - ou dans un autre domaine compatible avec une formation immobilière ; sont considérées comme telles (liste non limitative) les licences en géographie, urbanisme, architecture, bâtiment/construction...
- soit avoir validé la 2e année (bac+2) d'une licence :
 - dans le domaine « Droit, économie, gestion »

- ou dans un domaine compatible avec une formation immobilière.

SOIT justification d'un diplôme de niveau bac + 2 (BTS, DUT, certification RNCP de niveau 5...) ou de la validation d'au moins les deux premières années d'un diplôme de niveau bac + 3 ou plus, dans un domaine compatible avec le champ disciplinaire de la licence 3 (l'immobilier) :

Sont concernées les personnes justifiant :

- soit avoir obtenu un diplôme de niveau bac+2 (BTS, DUT, certification RNCP de niveau 5 [ex niveau III]...) ou d'un diplôme de niveau bac+3 ou plus (BUT, bachelor, certification RNCP de niveau 6 ou plus [ex niveau II et I], diplôme d'école de commerce...), délivré par un établissement public ou privé d'enseignement, dans un domaine compatible avec une formation immobilière ; sont considérés comme tels (liste non limitative) les diplômes en immobilier, droit, économie, gestion, finance, banque, assurance, commerce/vente, marketing, management, comptabi-

lité, sciences politiques, géographie, urbanisme, architecture, bâtiment/construction... ; pourront aussi être admises (appréciation au cas par cas) les personnes ayant obtenu un diplôme de niveau bac+4 ou bac+5 dans un domaine non directement compatible avec une formation immobilière mais révélant une bonne aptitude à suivre et réussir des études supérieures.

- soit avoir validé la 2e année (bac+2) d'un diplôme de niveau bac+3 ou plus, dans un domaine compatible avec une formation immobilière.

SOIT justification de formations, d'expériences professionnelles et/ou d'acquis personnels, dans le champ immobilier ou non, établissant l'aptitude du candidat à suivre dans de bonnes conditions les enseignements de la licence 3 ; une décision de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) doit être obtenue.

Concevez votre projet pédagogique sur mesure !

Choisir de réaliser sa licence avec le Cnam, c'est faire le choix de :

- Suivre des cours dispensés par des enseignants chercheurs et/ou des professionnels en activité, ayant tous reçu l'**agrément national du Cnam** qui certifie leur légitimité à enseigner (connaissances théoriques et pratiques, modalités pédagogiques).

C'est un gage de reconnaissance de la licence, un atout supplémentaire sur le marché du travail pour un jeune diplômé.

- Faire bénéficier les entreprises qui accueillent les apprenants, d'un contact privilégié et d'un suivi avec le responsable Cnam Occitanie de l'alternance.

La signature des contrats engage une confiance mutuelle, assure le bien-fondé de la mission confiée.

L'alternance est une immersion dans la vie professionnelle, un saut dans le grand bain.

- Avoir un accès à des outils de travail numériques et à un accompagnement sur-mesure (atelier coaching pour la recherche d'entreprise, suivi et conseil,...).

Les entreprises qui nous ont déjà fait confiance en accueillant nos étudiants :

Buesa (34) | Bouygues énergies services (34) | BRL Ingénierie (30) | Cabinet d'études René Gaxieu (34) | Cazal (66) | Colas (34) | Demathieu Bard Construction (34) | Eiffage (34) | Eurovia Languedoc (30) | Fondeville (34) | Guintoli (34) | Leon Grosse (69) | NGE (34) | Razel-Bec (34) | SCAM (34) | SOGEA Sud Bâtiment (34) | SPIE Batignolles (69) | Sud Construction (34) | Vinci construction (69)

CONDITIONS D'ACCÈS

- CF page 2.
- La sélection s'effectue sur dossier et commission d'admission.
- L'admission définitive est conditionnée par la conclusion d'un contrat d'alternance (**contrat de professionnalisation**) d'une durée de 12 mois minimum.
- Possibilité d'intégrer la formation dans le cadre du plan de développement des compétences pour les salariés déjà en poste.
- La sélection s'effectue sur dossier.
- Possibilité de mobiliser son CPF.



DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Alternance sur 12 mois :

Début des cours au mois de septembre/octobre

- 1 semaine par mois en centre de formation et 3 semaines en entreprise (rythme variable selon planning).
- Le contrat d'alternance peut débuter environ 2 mois avant le début des cours.

Volume horaire :

- 450 heures de formation en centre : 35h/semaine, cours en journée de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Lieu de formation :

- Cnam Occitanie
989 rue de la Croix verte - Parc Euromédecine - Montpellier

Nombre de crédits ECTS : 60 crédits

Intervenants :

Avocats, experts du métiers et maîtres de conférences.

Témoignage entreprise

“ C'est une école qui est performante et qui nous permet d'avoir des gens particulièrement bien formés. ”

Bruno CASSIN

Administrateur National à la FNAIM
Ancien Président de la FNAIM Hérault
Agent immobilier et syndic à Frontignan et Bédarieux

Témoignage alternant

“ L'ICH a été un réel tremplin dans ma reconversion professionnelle, me permettant d'occuper aujourd'hui, un poste de Responsable de Programmes Immobiliers dans un grand groupe. ”

Marion SINGLA

Responsable de Programmes immobiliers à Nexity

Le programme

L3 Immobilier		ECTS
DRM001	Initiation aux études juridiques	6
DRM002	Droit de la propriété immobilière	8
DRM106	Copropriété et ensembles immobiliers	6
DRM113	Contrats de vente d'immeubles	6
DRM116	Comptabilité immobilière	6
DRM121	Statut et déontologie des professions immobilières	3
DRM131	Marchés privés de travaux et de maîtrise d'œuvre	3
DRM133	Baux d'habitation	3
DRM134	Baux commerciaux	3
DRM138	Introduction à la technologie des bâtiments	3
DRM139	Introduction à la pathologie des bâtiments	3
DRM137	Techniques de négociation immobilière	3
		450 heures

+ Unité d'Activité (UA) - 7 ECTS complétée par un stage de minimum 3 mois, ou un contrat d'alternance.

ECTS : système européen de transfert et d'accumulation de crédits.

Programme détaillé des modules, conditions d'expérience professionnelle et de délivrance du diplôme accessibles sur notre site avec le code diplôme LG03610A.

Les objectifs de la formation

- Former les étudiants aux métiers d'agent immobilier, d'administrateur de bien, de syndic de copropriété (activités de transaction, gestion, administration de biens et de syndic) et pour conseiller et accompagner des tiers dans leurs décisions patrimoniales.
- Permet la délivrance de la carte professionnelle G et T (gestion et transaction).

Conditions de délivrance

- Avoir minimum 10/20 à l'ensemble des enseignements,
- Avoir validé l'UA.

Modalités d'évaluation

Valider toutes les UE, l'UA et produire un rapport d'activité/de stage.

Coût de la formation

Nous consulter. Prise en charge par l'entreprise et son OPCO. Voir nos conditions générales de vente sur notre site internet*.

Intitulé officiel figurant sur le diplôme

Licence Droit, Economie, Gestion mention Gestion Parcours Immobilier
Référence Cnam : LG03610A

Inscrivez-vous en ligne !

www.cnam-occitanie.fr

Rubrique "Les formations en alternance"



Nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Adaptez votre parcours de formation, prenez contact avec notre référente handicap :
Céline Granier
celine.granier@lecnam.net

Document non contractuel (ces renseignements peuvent donner lieu à des modifications).

*Pour plus d'information se reporter au site www.cnam-occitanie.fr.

SIRET : 491 892 139 00016 Code APE : 8559 A - Déclaration d'activités 91 34 06045 34

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Communication - Janvier 2023 - Ne pas jeter sur la voie publique

Cnam Occitanie - 989 rue de la Croix Verte - Parc Euromédecine - 34093 Montpellier cedex 05